

COMMUNE DE PORT MORT

PROCÈS-VERBAL COMPLET DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 30 janvier 2023 A 20H30.

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 30 janvier à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué le 19 janvier 2023, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles AULOY

Présents : M. VUILLAUME Jean-Michel, Mme CHOMIENNE Monique, Mme LUCET Evelyne, Mme AUDREN Ghyslaine, Mme MARTIN Séverine, Mme KERLEROUS Isabelle., M. MOREAU Gérard, M. LEMARDELEY Daniel, M. PLE Philippe, M. DELAMOTTE Rodolphe, Mme LACHINE Pascale, M. LEHALLEUR François.

Absents excusés : M. LESUEUR Michaël pouvoir donné à Mme LACHINE Pascale

Absents : Mme WATEL Elise.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2151-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

M. PLE Philippe est désigné pour remplir cette fonction.

1- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

VOTE : Unanimité des conseillers, le procès-verbal est accepté

2- REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

M. AULOY Gilles expose à ses conseillers les décisions qu'il a prise sous l'accord du conseil municipal par délibération, à savoir la programmation des travaux du SIEGE, la convention avec le SVVS pour effectuer les travaux de marquage au sol (au carrefour rue Blanche de Castille et rue des Ormetteaux) ainsi que le choix des assurances pour la commune auprès de la SMACL et de Sarre et Moselle.

VOTE : Unanimité des Conseillers.

3-COMMISSION DU PERSONNEL

Suite à la demande de Mme LUCET Evelyne de faire partie de la commission du personnel, il est demandé aux membres du conseil municipal de donner leurs

accords. A l'unanimité, le conseil municipal accepte la demande de Mme LUCET, elle intègre donc, à compter de ce jour, la commission du personnel.

4- ACQUISITION D'UN MOYEN DE PAIEMENT CB ET DÉSIGNATION D'UN RÉGISSEUR ET D'UN SUPPLÉANT

Certains membres du conseil municipal avaient demandé la possibilité pour la commune de disposer d'une carte de crédit pour simplifier l'achat de petites fournitures. M. AULOY explique à son conseil qu'après s'être renseigné auprès de la trésorerie, il est possible d'obtenir une carte de crédit avec un petit montant alloué via un compte auprès de la trésorerie. Pour sa mise en place, il faut nommer un régisseur et un suppléant pour gérer les achats et le compte bancaire. Il est proposé au conseil la candidature de M. CHOMIENNE Christian en tant que titulaire et Mme ALQUIER Guillemette pour la suppléance.

VOTE : Accord à l'unanimité pour l'acquisition de la carte de crédit.

Accord à l'unanimité du titulaire et de son suppléant. M. CHOMIENNE titulaire, Mme ALQUIER suppléante

5- PROJET « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ENSEMBLE ÉCOLE PRIMAIRE - BIBLIOTHÈQUE - LOGEMENT »

Monsieur le Maire informe le conseil que l'audit énergétique de l'école primaire, de la bibliothèque et du logement a été réalisé et que cet audit a permis de définir un programme de travaux, l'objectif étant de réduire la consommation d'énergie d'environ 50 %/an.

Le montant du budget d'opération est de 499 478,00 € HT avec un montant de travaux arrêté à la somme de 395 .010.00 € HT

Le Maire demande à son conseil municipal, d'une part, de se prononcer sur le plan de financement et, d'autre part, sur le mandat de gestion de l'entreprise.

Après lecture du projet, le conseil municipal à l'unanimité : Approuve le projet et donne son accord pour le plan de financement et pour le mandat de gestion. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention et tous les documents s'y afférents.

6- CONVENTION CPN

M. AULOY explique à son conseil municipal que l'association CPN représentée par M. BRETON, président, demande d'établir une convention avec la commune pour l'utilisation d'un terrain appartenant à la commune, lieu-dit « Les Loges » afin d'y organiser des activités. Cette mise à disposition serait gratuite et permettrait la mise en valeur de la flore communale.

VOTE : A l'unanimité le conseil municipal accepte cette mise à disposition et autorise le maire à signer la convention avec l'association du CPN.

La séance a été levée à 21H00.


Philippe PLE
Secrétaire de séance



Armande Port Mort